

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 39 minut. soir,	Omnibus.
3 — 43 — —	Express.
3 — 19 — —	matin, Poste.
8 — 52 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir,	Omnibus.
----------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 44 minut. mat.	Express.
11 — 42 — —	matin, Omnibus.
6 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 20 — —	Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin,	March.-Mixte.
7 — 42 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements démandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans l'Espero de Turin :

« Des lettres de Rome confirment les nouvelles au sujet des négociations pour un arrangement avec la cour de Rome. Il paraît que la majorité des cardinaux commence à en comprendre la nécessité. La politique d'Antonelli est blâmée et il y a désaccord sérieux entre lui et le cardinal de Mérode. Le roi, dans l'audience solennelle donnée à l'évêque de Salerne, aurait dit que, fidèle aux traditions de sa maison, il n'a jamais eu la pensée d'offenser la religion catholique ni ses ministres, mais seulement d'affranchir la patrie commune et d'en faire une nation, et qu'il espérait que la question romaine serait bientôt résolue sans que les intérêts du catholicisme eussent le moins du monde à en souffrir. »

Nous faisons remarquer que c'est un journal de Turin qui donne ces détails.

On commence à parler à Madrid d'une interpellation dans le congrès, à l'occasion de la protestation de l'Espagne contre l'occupation du royaume de Naples par le roi de Sardaigne. — Havas.

On lit dans le Times :

Nous avons reçu de notre correspondant particulier de Paris la dépêche suivante :

Plusieurs journaux ayant représenté l'occupation de Terracine, par les troupes françaises, comme un acte d'intervention de la part de la France dans les affaires d'Italie, il est nécessaire d'annoncer que la province entière de Velletri, dont Terracine fait partie, a été occupée par les troupes françaises à la demande du gouvernement romain et d'après une convention passée entre la France et la Sardaigne.

Il paraît positif que l'occupation d'Acquapendente n'a été que très-momentanée. Les bandes qui s'y étaient montrées se sont dispersées, et les autorités pontificales ont repris leurs fonctions. (Pays.)

On écrit de la frontière polonaise à la Gazette d'Augsbourg que les mouvements de troupes dans le royaume de Pologne continuent sans interrup-

tion, et que de fortes masses d'infanterie sont échelonnées tout le long de la frontière prussienne. Il paraît d'après cette correspondance que la nouvelle qu'une commission a été chargée d'élaborer le projet d'une constitution pour tout l'empire russe n'a produit aucun effet sur l'esprit public en Pologne.

D'après une dépêche de Pesth, du 30, le grand palatin du comitat de Pesth, le comte Karoly, a réuni, le 29, les notables du comitat dans une conférence préliminaire, afin de se concerter au sujet de l'organisation du comitat. Après des débats très-vifs, on est finalement tombé d'accord que la population du comitat ne devait abandonner aucun de ses droits, ni renoncer à aucun des vœux formulés dans les lois de 1848. — Quant au reste, la décision en a été renvoyée à l'assemblée générale du comitat, qui se réunira le 10 décembre. — Havas.

Le général O'Donnell a déclaré dans le congrès espagnol, le 1^{er}, que les Marocains se sont engagés à fournir à Tétouan 20,000 livres de viande par jour et 10,000 fanègues de grain, en une fois. Muley-el-Abbas rassemble l'armée pour obliger les Kabilas de Mellila, à mettre l'Espagne en possession du territoire. — Havas.

Le roi Victor-Emmanuel, dit un télégramme de Turin du 1^{er} décembre, est arrivé à Palerme, à neuf heures un quart du matin. Il a été reçu avec un enthousiasme extraordinaire. Le peuple a voulu détacher les chevaux et traîner les voitures. La population accourue de toutes les parties de la Sicile est évaluée à 400,000. Avant de descendre au palais, Sa Majesté est entrée à la cathédrale où elle a été reçue solennellement par l'archevêque de Palerme. Le roi Victor-Emmanuel a reçu ensuite les corps constitués et les députations municipales de la Sicile. La mer était calme et le soleil resplendissant.

L'Espero de Turin prétend que l'attaque décisive contre Gaëte n'aura lieu que le 5 ou le 6 décembre. Déjà 200 pièces d'artillerie sont en batterie et parmi elles se trouvent 50 mortiers. — Havas.

On lit dans le Pays :

On fait circuler divers bruits, au sujet d'une réunion anticipée du Corps-Législatif. La vérité est qu'il n'a pas été dit encore un mot, à ce sujet, dans les régions officielles.

C'est exceptionnellement, et en raison de circonstances tirées des événements extérieurs, que la dernière session du Sénat et du Corps-Législatif a été un peu retardée. La réunion prochaine aura lieu, tout porte à le croire, à l'époque ordinaire, c'est-à-dire à peu près à la fin de janvier ou au commencement de février.

Toutefois, le Sénat devra être réuni avant cette époque, à cause du sénatus-consulte qu'il aura à délibérer et à voter, sur les points indiqués au décret du 24 novembre, à savoir, la publication directe des débats du Sénat et du Corps-Législatif, l'institution des ministres sans portefeuille, et enfin la forme en laquelle devra être préparée et votée l'adresse en réponse au discours d'ouverture de la session.

Plusieurs journaux, dit la correspondance Havas, ont annoncé la dissolution du Corps-Législatif, ainsi que de nouvelles élections et un manifeste de l'Empereur au pays; nous croyons ces nouvelles complètement dénuées d'exactitude.

La nomination de M. de Forcade La Roquette au poste de ministre des finances a donné lieu à quelques conjectures relatives à divers changements dans l'assiette de l'impôt. Parmi les réformes indiquées figure celle de la suppression des octrois.

Parmi les grands projets mis à l'ordre du jour par les novellistes, se trouve celui du rachat des chemins de fer par l'Etat, et ce serait l'année prochaine que ce projet serait mis à exécution. Une des principales raisons sur lesquelles on s'appuie pour présenter cette opération comme inévitable, est l'impossibilité où se trouvent les compagnies de chemins de fer de terminer certains réseaux secondaires sans réduire les dividendes produits par l'exploitation des réseaux principaux. Dans l'ouest, dans le centre et dans le midi, beaucoup de lignes n'existent encore qu'en projet ou sont à peine commen-

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

CHAPITRE II. — UN QUINE.

— Un quine, oui, Messieurs, et d'une immense valeur, reprit le forçat vêtu de noir; le trésor se ruinait à me payer; j'avais placé mon avoir sur cinq numéros. L'amour m'inspira cette résolution désespérée. J'adorais une jeune fille dont la famille occupait le premier rang dans le haut commerce de Paris: elle avait répondu à mon amour, j'en étais sûr, mais une barrière infranchissable s'élevait entre nous. Ses parents repoussaient mes vœux: ils connaissaient à fond ma fortune et mes espérances; ils savaient que, pour leur paratre riche, je dissipais peu à peu mon faible patrimoine. J'allais être réduit à la misère: j'acceptai une petite place administrative à Strasbourg, abandonnant ainsi celle dont le souvenir est encore aujourd'hui le plus cruel de mes tourments. Ce fut alors que me confiant au hasard, dernière ressource des malheureux, j'exposai sur cinq numéros le peu qui me restait, c'est-à-dire quelques centaines de francs. Je gagnai (jugez de ma joie) une fortune immense; le plus bel avenir, une magnifique position m'étaient assurés: on ne pouvait me refuser la main d'Hélène. Je volai à Paris. Horri-

ble surprise! Quand j'allai réclamer ce qui m'était dû, je fus saisi, garotté, jeté dans un cachot. Aux espérances qui me faisais délirer de bonheur succédaient de poignantes réflexions; je ne pouvais concevoir l'acte de violence dont j'étais victime, mais j'entrevois déjà le sort qu'on me réservait. Mon succès était mon crime: deux jours après le doute ne me fut plus permis. La porte de ma prison s'ouvrit; je me trouvais en tête à tête avec un homme dont l'obscurité me cachait les traits.

— Vous avez voulu frauder, me dit-il; nous avons les preuves morales du fait; les preuves matérielles on les trouvera, on les fera même, s'il le faut; mais une transaction vous est proposée: votre fortune et votre liberté dépendent de vous seul. Acceptez le quaterne; jurez-nous le secret, et vous êtes libre; sinon un procès criminel vous sera intenté; les galères perpétuelles vous attendent.

Il sortit. Je n'ai jamais su qui il était, et cependant je devais le revoir dans des circonstances plus terribles encore. Son assurance me brisa, j'hésitai d'abord; mais, pensai-je, ce n'est qu'un piège, sans doute, on veut mon désistement au quine; ce sera une pièce à charge qui prouvera mieux qu'aucun argument que je suis coupable; il serait imprudent de céder; je n'éviterais pas le malheur, je m'y jetterais tête baissée en fournissant des armes contre moi. C'est pourquoi, fort de la justice de ma cause, je me résolus de risquer le tout pour le tout.

— Audacieux! murmura Frédéric, il n'a pas changé! Rodolphe Bardan continua:

— Ma réponse devait être faite par écrit et remise au geôlier de la prison. J'ai toujours ignoré à qui elle était destinée. Quelques jours après, je comparus devant le tribunal criminel; on prouva machiavéliquement qu'un pigeon m'avait porté avis du tirage. Ma maison à Strasbourg, comme presque toutes celles de la ville, servait d'asile à des compagnies de ces oiseaux, à moitié privés. Une certaine vraisemblance, et surtout la possibilité matérielle de la chose, était accablante pour moi. Par une fatalité maudite, je n'avais pris mes numéros de loterie que vingt heures après le tirage de Paris. L'histoire de mes amours, qui fut dévoilée en plein auditoire; la supposition qu'une pareille correspondance, établie entre nous, par l'effet de notre affection mutuelle, avait fait naître et réussir le stratagème, telles furent les préventions qui suffirent pour me perdre. L'accusateur public s'étendit sur les conséquences qu'entraînerait la ruine du trésor; il fit un tel tableau de la misère de la patrie, que tous ceux qui devaient prononcer sur mon sort trouvèrent leur intérêt à ma condamnation. Le plaidoyer de mon avocat fut magnifique; il démontra la légèreté des preuves adverses; expliqua qu'un pigeon ne peut revenir vers son nid qu'après avoir été éloigné d'abord par un moyen quelconque; et demanda par qui? comment? à quelle époque, un pigeon de Strasbourg

cées. L'Etat s'engagerait à les terminer promptement et à achever, dans un certain délai, tout le réseau des chemins français. Les droits des actionnaires, petits et grands, seraient sauvegardés de la manière suivante : on prendrait la moyenne des dividendes obtenus pendant les trois dernières années, et l'on donnerait en échange des actions de titres de rente produisant un revenu égal.

Nous ne garantissons pas l'exactitude de ces renseignements ; mais le projet, qui n'est pas nouveau d'ailleurs, est remis sur le tapis avec plus d'insistance que jamais ; et ce qui lui donne, dit-on, toute chance d'être réalisé, c'est que l'on compte que la conversion des actions en titres de rente aura pour résultat de porter un coup irrémédiable à la spéculation.

FAITS DIVERS.

On écrit de Glasgow au *Moniteur*, à la date du 27 novembre :

S. M. l'Impératrice des Français est arrivée hier soir à Glasgow. Après avoir employé la plus grande partie de la matinée à visiter les principaux monuments de la ville, Sa Majesté vient de partir pour Hamilton-Palace, où elle ne restera que quelques heures ; elle compte arriver ce soir à Ballock, sur les bords du lac Lomond, et, de là, elle se rendra à Stirling et à Liverpool.

Accueillie avec la respectueuse et discrète sympathie qui lui a été témoignée dans le nord de l'Ecosse, Sa Majesté a reçu les félicitations du conseil municipal et a bien voulu répondre en anglais à l'adresse que lui présentait le lord-prévôt. Sa visite, quelque peu qu'elle doive se prolonger, est pour la ville de Glasgow un événement dont elle gardera longtemps le souvenir.

— On lit dans le *Morning Advertiser* du 1^{er} décembre :

La visite de l'Impératrice des Français à S. M. la reine, au château de Windsor, sera de courte durée. L'Impératrice arrivera au château dans la matinée et elle en partira après une collation.

— M. le comte de Persigny est attendu à Paris, pour mardi ou mercredi.

— On croit que S. M. l'Impératrice sera de retour, à Paris, du 7 au 8 de ce mois.

— Une lettre de Sébastopol annonce que le général Tottleben s'y trouve et que les fortifications du côté du nord sont en voie de réparation.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Le 1^{er} décembre ont eu lieu, en présence de S. Exc. l'ambassadeur de la Sublime-Porte, entre M. G. Court, commissaire spécial du gouvernement ottoman, et M. J. Mirès, représentant les contractants, l'échange des ratifications de l'emprunt.

Le firman de S. M. I., approuvant de l'emprunt, a été remis à M. J. Mirès par S. Exc. Ahmed-Wefyk effendi.

— Il est question, dit le *Constitutionnel*, de former les cent trois régiments d'infanterie de ligne à quatre bataillons par régiment, au lieu de trois bataillons qui existent actuellement. Il va sans dire que cette formation, qui a déjà existé pendant la guerre, n'augmenterait pas l'effectif actuel,

puisque les six compagnies du 4^e bataillon seraient formées avec les 5^e et 6^e compagnies des trois premiers. En un mot, au lieu de trois bataillons, composés de huit compagnies chacun, il y en aurait quatre, formés de six compagnies. Seulement, cet état de chose serait définitif, au lieu d'être provisoire comme aux époques de la guerre de Crimée et de celle d'Italie. Chaque régiment d'infanterie aurait ainsi trois bataillons actifs et constamment disponibles, et le 4^e bataillon serait ainsi désormais, et à demeure, bataillon de dépôt. Ce bataillon, qui serait placé sous les ordres du major du corps, aurait six compagnies du centre et pas de compagnies d'élite ; les trois bataillons auraient chacun quatre compagnies du centre et deux compagnies d'élite.

Les recrues des diverses classes qui arrivent annuellement dans les corps, ne seraient plus, à l'avenir, dirigées sur l'état-major ni sur aucun des bataillons actifs, mais sur le 4^e bataillon ; il aurait la mission spéciale de les instruire, jusqu'à ce qu'elles puissent passer aux bataillons de guerre, qui n'auraient plus ainsi de non-valeurs.

Enfin, et pour simplifier cette opération, qui doit, dit-on, être très-prochainement terminée, il n'y aurait pas tiercement. Les six compagnies de chacun des trois premiers bataillons resteraient telles qu'elles sont aujourd'hui, et les six compagnies du 4^e bataillon de formation nouvelle prendraient leur numéro d'ordre d'après le rang d'ancienneté des capitaines. De cette manière, l'organisation nouvelle, une fois établie sur le papier, pourrait recevoir son exécution au premier ordre.

— Nous lisons dans le *Mémorial bordelais* du 30 : Un immense incendie, qui a les proportions d'un véritable sinistre par l'immensité des pertes et la grande quantité d'ouvriers qu'occupaient les raffineries Larcher et C^{ie}, quai des Chartrons, 117, à Bordeaux, a éclaté la nuit dernière, vers trois heures du matin, dans les magasins qui se trouvaient sur la façade de ce vaste établissement.

Le feu, alimenté par des matières essentiellement combustibles, a bien vite pris une proportion telle que tous les secours ont paru inutiles pour sauver quelques parties des bâtiments.

Les premiers soins ont donc été de concentrer le feu et de s'emparer des livres de la maison ; on est arrivé, dit-on, à les sauver tous.

Après des efforts inouïs de la compagnie des sapeurs-pompiers, renforcée d'un grand nombre de soldats de la garnison, envoyés par ordre du général Daumas, de marins de la rade et d'un nombre considérable de citoyens accourus au premier coup de cloche d'alarme, le feu a été concentré, et les quatre murs seuls sont restés debout.

On évalue la perte à environ 15 ou 1,600,000 fr. Cette raffinerie était assurée par cinq compagnies diverses.

Nous avons remarqué sur le théâtre du sinistre, et dès les premiers moments :

M. le général sénateur Daumas, M. le préfet de la Gironde, M. le général de brigade, M. Castéja, maire de Bordeaux, et ses adjoints ; M. le colonel du 38^e, son lieutenant-colonel et tout l'état-major, plusieurs consuls des puissances étrangères, les donaniers et leurs chefs.

Tous ces messieurs encourageaient les travailleurs, dirigeaient les secours, et, par moment,

mettaient même la main à l'œuvre. Nous avons vu des adjoints roulant des barriques ou portant des fardeaux.

Nous ne saurions terminer ce rapide compte rendu sans rendre de nouveau hommage au zèle infatigable de nos sapeurs-pompiers, des douaniers, des braves soldats du 38^e et de toutes les autorités civiles et militaires, qui n'ont abandonné le théâtre de l'accident que dans la matinée.

Nous donnerons demain de nouveaux détails, s'il y a lieu.

Trois heures. — On nous apprend à l'instant que les quatre murs d'enceinte qui seuls sont restés debout menacent ruine, et que défense expresse est faite de circuler aux alentours.

Les rues voisines où sont une foule de chais remplis d'alcool avaient pris toutes sortes de précautions dans la crainte que l'incendie, par sa violence, ne se propageât dans tout le voisinage. L'isolement complet de l'usine a seul sauvé tout le quartier d'un incendie général.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une grande mission, prêchée par huit prédicateurs de l'ordre des Capucins, a été ouverte dimanche dans l'église Saint-Pierre par M. l'évêque d'Angers. Après avoir reçu de Monseigneur les pouvoirs nécessaires, les Pères se sont dispersés dans les différentes paroisses de la ville. Trois sont restés à Saint-Pierre, deux se sont rendus à Notre-Dame de Nantilly, deux à Saint-Nicolas, un à la Visitation. Les exercices ont commencé dès le soir, en présence d'un nombre considérable de fidèles dans chacune des églises.

Samedi soir, un violent feu de cheminée s'est déclaré dans une maison, place de l'Hôtel-de-Ville. Grâce aux secours organisés par M. Ouvrard, lieutenant de pompiers, et M. Maurice, on est promptement parvenu à se rendre maître du feu. Le capitaine des pompiers et plusieurs autres officiers sont arrivés successivement.

Instruction pour la rédaction du mémoire à fournir par les concurrents à la prime régionale d'améliorations agricoles.

(Suite.)

Entretien et culture des plantes pendant leur croissance. — Binage, buttage, etc. Emploi de la main-d'œuvre ou des instruments. Nature des instruments en usage sur le domaine, nombre des façons, etc., etc.

Moisson. — Énumération des instruments employés sur le domaine. Époque de la moisson. Particularités spéciales au domaine.

Fenaison. Arrache et récolte des racines. — Renseignements sur ces diverses opérations.

Préparation et conservation des produits. — Granges ou meules. Battage à la machine ou au fléau, dépiquage. Renseignements sur les moyens employés, leurs avantages par comparaison à la méthode usitée dans le pays. Nettoyage des grains, leur conservation. Moyens employés pour la conservation des racines.

Renseignements sur la manière dont sont cultivées les différentes plantes alimentaires, fourragères ou

avait été porté à Paris ? C'était, d'ailleurs, par un hiver rigoureux que les faits auraient dû se passer ; or, ajoutait-il, il est prouvé qu'un pigeon ne saurait faire un tel voyage avec un froid assez vif ; il s'appuya sur plusieurs exemples tirés des auteurs les plus renommés ; il dit que les pays chauds sont les seuls où les pigeons puissent servir de messager en toute saison. Il essaya ensuite de combattre l'opinion du ministère public sur l'appauvrissement du trésor et sur la nature de la dette contractée envers moi. Il soutint que, si la France avait joué, il était de sa gloire de soutenir le jeu ; que la justice doit l'emporter sur toute autre considération, et que l'amour national est la richesse d'un peuple.

Mais quand il s'agit de l'intérêt personnel, que peuvent les meilleurs arguments ? La dernière thèse de mon défenseur était insignifiante, les résultats de la ruine du trésor trop effrayants pour qu'il me restât le moindre espoir de salut. J'abrégérai mon récit, car vous voyez à quoi aboutit mon inutile résistance. Je ne vous dirai pas le désespoir d'Helène, que ses parents ne purent empêcher d'assister aux débats ; ce fut une scène affreuse. Compromise elle-même, elle risquait d'être poursuivie comme complice, mais n'y songeait point ; j'y songeai pour elle et sus pourvoir à sa sûreté en lui donnant les moyens de s'expatrier. Elle est partie pour Hambourg, qu'elle habite une partie de sa famille, et attend, à l'abri de toute atteinte, que ma trop célèbre affaire soit entièrement oubliée. Du

reste, on ne la recherchera point ; il suffisait au gouvernement de se défaire de moi. Cependant l'histoire de mes malheurs est loin d'être achevée ; ceux qui me menacent sont plus terribles que ceux qui m'accablent.

— Ah ! Rodolphe, s'écria Frédéric avec émotion, j'étais bien sûr que tu n'étais pas coupable ; pourquoi te refuser aux élargissements de mon amitié ?

— Un forçat ne peut être votre ami, dit gravement l'homme noir ; si jamais Rodolphe reconquiert le rang d'homme libre, vous pourrez lui rendre un titre qui lui est cher, mais auquel il doit renoncer. Point de familiarité entre nous, monsieur Dormont ; je vous sais homme de cœur, j'ai placé ma confiance dans l'intérêt que d'anciennes liaisons et des infortunes non méritées m'autorisaient à espérer de votre part. Toutefois, je vous le répète, Monsieur, je n'ai pas eu la témérité, moi, galérien, de me croire l'ami d'un jeune officier comme vous. Frédéric avait les larmes aux yeux.

La déclaration que venait de me faire le forçat me disposa mieux en sa faveur que son extérieur et son récit : mais plus maître de moi que mon camarade.

— Monsieur, lui dis-je, tout ce qui ne sera pas opposé à nos devoirs, vous pouvez l'attendre de nous. Vous avez été au collège l'intime ami de Frédéric ; à ce titre je désire ardemment vous être utile !

Rodolphe Bardan me remercia en termes nobles et dignes : moi, je m'abstins d'imiter le pédant de la fable en

lui adressant les reproches qui se pressaient en foule dans mon esprit :

Comment n'avait-il pas accepté le quaterne ? Pourquoi tenir à ruiner le trésor ? — Dans la lettre que son mystérieux visiteur lui avait demandée, il pouvait aisément maintenir ses droits au quaterne, mais renoncer par patriotisme à un gain monstrueux. Evidemment, une réserve formelle, plusieurs fois répétée dans sa supplique, l'eût mit à l'abri contre l'accusation de fraude.

Bref, je trouvais ses arguments singulièrement louches, mais je m'intéressais à son sort et n'avais de plaisir à faire ni pour ni contre lui.

Frédéric, violemment ému et reconnaissant du peu de paroles que j'avais prononcées, me serrait éloquentement la main.

Rodolphe Bardan reprit son histoire :

— Les craintes du gouvernement sur les suites de mon affaire, les doutes des honnêtes gens, et peut-être un reste de justice, étrange scrupule après tout ! sont les causes du régime mixte sous lequel je vis. Cependant je gêne l'autorité locale ; elle a fait sur mon compte des rapports qui me placent dans une cruelle alternative, car ma position, depuis six mois, a donné lieu à des bruits qui se répandent ; on veut les étouffer. J'ai reçu, il y a trois fois vingt-quatre heures, une horrible confidence : l'on est entré, de nuit, dans ma chambre au bain, et là un homme, que j'ai reconnu à sa voix, mon cruel

industrielles qui entrent dans l'assolement du domaine. — Insister sur les modifications ou améliorations spéciales à l'exploitation. A-t-on fait des essais? En donner le détail. Culture et entretien des prairies.

Maladies des plantes. — Moyens préservatifs et curatifs employés.

Vignes. — Culture. Fabrication du vin.

Arbres à cidre. — Culture, fabrication.

Mâriers. — Culture. Vend-on la feuille ou se livre-t-on à l'éducation des vers à soie?

Bois et forêts. — Désignation des essences qui les composent. Mode d'aménagement et d'exploitation.

Olivier. — Culture. Fabrication de l'huile.

Cultures diverses.

ANIMAUX DOMESTIQUES. — **Chevaux.** — Description et signalement des races entretenues sur le domaine, taille, robe, conformation.

Produit-on des chevaux, les élève-t-on? Si on les achète au dehors, indiquer le lieu de provenance.

A quel âge le mâle saillit-il? A quel âge fait-on saillir la jument? Quel est le prix d'un étalon de quatre à cinq ans; d'un cheval hongre de deux, trois, quatre, cinq et six ans; d'une jument à divers âges, d'un poulain ou d'une pouliche de six mois, un an, dix-huit mois? Si l'on élève, comment agit-on? Débouchés.

Quelle est la construction des écuries? Quelle est l'alimentation ou nourriture habituelle des chevaux de différentes races aux époques différentes de leur vie? Comment prépare-t-on les aliments? Combien de repas? Nature des eaux. Indiquer la consommation par jour suivant les saisons. Pausement et soies. Dépenses.

A quels travaux emploie-t-on le cheval? Combien fournit-il de travail en moyenne et par jour? A quel âge commence-t-il à travailler? Indiquer les améliorations faites ou essayées.

Ânes. — Comme ci-dessus.

Mulets. — Comme ci-dessus. Décrire non-seulement ces animaux, mais leurs pères et mères.

Taureaux, bœufs et vaches. — Comme pour les chevaux. Emploie-t-on les taureaux au travail? Quelle mesure de précaution prend-on alors? Emploie-t-on les bœufs? Les ferre-t-on? Emploie-t-on les vaches? Quel temps passent au travail les uns et les autres dans les diverses saisons?

Combien de temps conserve-t-on les veaux que l'on vend à la boucherie? A quel âge vend-on les animaux d'élevage? Quelle est la quantité de lait donnée en moyenne par vache de chaque race? Quelle est la dépense exigée par la vache pour fournir une quantité donnée de lait? Quelle est la dépense quotidienne ou moyenne pour une vache? Fabrique-t-on du beurre? Son prix moyen. Combien en moyenne faut-il de litres de lait pour un kilogramme de beurre? Combien se vend le lait de beurre ou beurre? Décrire avec soin le mode de traite, la consommation du lait, son transport au marché; la fabrication du beurre, sa conservation, son mode de vente. Fait-on du fromage? Comment se fait-il? Sa nature. Quel est son prix de revient? son prix de vente? ses débouchés?

Engraisse-t-on des bœufs et des vaches? A quel âge? Prix moyen des animaux avant d'être mis à l'engrais. Leur poids moyen à cette époque. Ali-

mentation ou nourriture, soins. Pâturent-ils ou sont-ils soumis à la stabulation permanente? Poids moyen à la fin de l'engraisement. Prix moyen des animaux engraisés. D'où viennent les animaux maigres? A quelles races appartiennent-ils? Engraisement, prix moyen. Accidents qui surviennent pendant l'engrais de tous les animaux ci-dessus désignés. Maladies habituelles. Moyens préservatifs ou curatifs. Décrire les améliorations de tous genres obtenues ou essayées depuis un certain temps.

(La suite au prochain numéro).

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Des dépêches de Gaëte, en date des 26 et 27 novembre, nous font connaître que la place avait ouvert un feu très-vif contre les ouvrages les plus avancés des Piémontais. Ceux-ci auraient été forcés de rentrer dans leur camp, après avoir vainement essayé de s'établir dans des positions avantageuses. (Le Pays.)

Imprimerie de P. GODET, rue du Marché-Noir.
EN VENTE :

Cours d'Art et d'Histoire militaire,

Par JACQUINOT DE PRESLES, 1 fort vol. in-8°.

Cours d'Équitation militaire,

2 vol. in-8°.

Abrégé du Cours d'Équitation,

1 vol. in-18.

Ces Ouvrages se trouvent également chez M. Javaud et chez M. Gaultier, libraires, rue Saint-Jean.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 1^{er} décembre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Les bibliothèques populaires. — Rome. — Petites Provinciales. — Gazette du palais. — La fontaine de la place de la Rotonde, à Aix. — Courrier des modes. — Abd-el-Kader (suite). — Magasins de nouveautés. — La Comédie enfantine. — M^{sr} Dufêtre, évêque de Nevers.

Gravures : M. le comte Walewski, ministre d'État. — Entrée du roi Victor-Emmanuel à Naples. — Modes d'hiver. — Ruines du temple de Vénus et Rome. — Jardin du couvent de Saint-Bonaventure. — Tombeau des Horaces et des Curiaces. L'arc de Titus. — Le lac d'Albano. — Ancien palais des Césars. — Le passage Mirès. — Fontaine élevée sur la place de la Rotonde à Aix. — Les armes à longue portée, par Cham (douze gravures). — La Comédie enfantine (trois gravures). — Portrait de M^{sr} Dufêtre. — Rébus.

Lettre adressée à M. Didier.

Paris, le 20 mai 1860.

Monsieur Didier,

La maladie qui m'a torturé, pendant dix mortelles années, avait son siège dans les organes digestifs, dans l'estomac, dans les intestins, dans le foie. Les plus célèbres médecins de Paris m'ont assidûment prodigué leurs soins sans parvenir à conjurer un mal qui semblait se jouer de leur savoir et de leurs remèdes. Attaquée dans les sources mêmes de la vie, je perdis progressivement tout appétit et tout

Frédéric et moi nous étions mus par le même désir, mais également embarrassé au fond; nous ne possédions pas à nous deux le quart de la somme demandée, et cependant il fallait vivre aussi. Emprunter était fort difficile à cette époque. S'il est vrai qu'on avait presque tous les objets possibles à crédit, par contre il était impossible de rien vendre au comptant. Nos armes, nos épaulettes, tout notre butin ne nous aurait pas assuré la somme en temps convenable. J'avais embrassé ces difficultés du premier coup-d'œil et ne savais quel parti prendre, lorsqu'une idée lumineuse frappa mon esprit : — J'ai notre affaire, dis-je à Frédéric; ne t'inquiète pas, demain nous serons en mesure sous tous les rapports. Je dus à l'aspect de la vieille l'heureuse inspiration qui me rassurait. — Une femme de cette trempe est ce qu'il nous faut, me dis-je. Je lui donnai l'ordre à voix basse de venir, le soir, à neuf heures, dans notre chambre. Nous rentrâmes sans avoir échangé une seule parole; Frédéric combinait une foule de projets; je mûrissais le mien et le lui expliquai. Il consentit à tout, sans fonder la moindre espérance sur ma coopération. Quant à moi, plus je tournais et retournais la question sur toutes les faces, plus j'acquiesçais la conviction que je n'aurais pu mieux m'adresser (La suite au prochain numéro.)

négociateur de Paris, m'a parlé à peu près en ces termes : — « Le temps de l'indulgence est écoulé, votre existence pèse au pouvoir; vous êtes assez libre pour vous évader aisément; sachez qu'il ne vous reste que huit jours à vivre. Ici, a-t-il ajouté en ricanant, on peut aisément trouver quelque main peu scrupuleuse qui, dans un espoir d'affranchissement... » — « Vous mettriez ma vie à ce prix? » — « Moi, non, a continué l'inconnu, mais on essaiera. Un bon avis peut vous être utile, et je vous crois mon obligé. Bonne nuit ! » — Maintenant, il me reste cinq jours; hier au matin je désespérais d'échapper au sort qui me menace, quand j'aperçus M. Dormont dans une des rues de Brest; je le reconnus, et je tente auprès de vous la seule démarche qui puisse me sauver. La seconde prophétie de mon augure de malheur s'accomplirait à coup-sûr, aussi complètement que la première. Quoi de plus aisé que de me faire disparaître par le fer ou par le poison? — Il faut donc fuir. — Mais où? par quels moyens?... — Je les ai. Il ne me manque que de l'or; j'ai besoin de vingt-cinq louis et de votre discrétion, pouvez-vous me les promettre?

— Attendez à demain notre réponse; trouvez-vous ici à pareille heure, dis-je en prenant brusquement la parole.

Frédéric se tut, il était dans la consternation.

— J'y serai, répondit Rodolphe; nous nous séparâmes silencieusement.

pouvoir de digérer : je ferai un livre si je voulais retracer les caprices, les répugnances et les colères de mon estomac, qui finit par s'insurger contre tous les médicaments, contre les plus légers aliments. Mes forces tombèrent, mes chairs se fondirent; je devins maigre à faire peur, il ne me restait littéralement que la peau et les os. La nuance de mon teint devint terreuse, jaunâtre tirant sur le vert. Abîmée dans un mélancolique désespoir, je suivais avec effroi les progrès incessants de ma propre destruction, et touchais aux jours de l'agonie. J'étais devenue, pour mes médecins, impuissants et découragés, un objet de pitié. Ils ne songeaient plus depuis longtemps à me guérir; ils me considéraient plutôt comme un rare et curieux sujet d'étude et attendaient ma mort, qui devait confirmer ou détruire leurs stériles conjectures. Dans cet état désespéré, des amis que le ciel inspirait me conseillèrent d'essayer la graine de Moutarde blanche; j'acceptai ce moyen de salut sans résistance et sans espoir, comme un naufragé saisit une faible et chétive planche. Ce simple remède, je ne saurais assez hautement le proclamer, produisit sur moi des effets extraordinaires et inespérés : il me rendit, je ne dis pas la santé, mais la vie; trois mois suffirent à cette cure, réputée impossible, qui fit l'étonnement de mes médecins, à laquelle ils auraient refusé de croire s'ils n'en avaient pas été les témoins. Voilà, Monsieur, ce que je dois à la graine de Moutarde blanche. Que ne m'est-il donné de faire entendre ma faible voix à tous les désespérés qui, comme moi, ont un pied dans la tombe! Mais je ne puis que rendre hommage à la vérité et vous exprimer toute ma reconnaissance. Vous êtes mieux placé que moi pour utiliser mon exemple; veuillez donc, Monsieur, accepter la mission d'en faire l'usage qui vous paraîtra le plus profitable aux malheureux malades. Je vous autorise à donner dans ce but, à ma lettre, toute la publicité dont vous disposez.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations et mes sincères remerciements, M.-B. BOYER, rue Balzac. (575)

Avis. — MM. CHOLLET et C^{ie} de Paris, fournisseurs du Gouvernement, nous prient de faire connaître qu'ils ont ajouté à la série de leurs établissements d'Industrie alimentaire, une usine spéciale pour CHOCOLATERIE d'après des procédés nouveaux et perfectionnés. — Expéditions en province et à l'étranger. — Administration, 7, rue Marbeuf, Paris. (556)

Marché de Saumur du 1^{er} Décembre.

Froment (hec. de 77 k.)	24 64	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k.	20 80	Paille hors barrière	48 —
Seigle	15 20	Foin	36 83
Orge	15 60	Luzeur (les 750 k.)	62 40
Avoine (entrée)	10 50	Graine de trèfle	64 —
Fèves	15 20	— de luzerne	25 —
Pois blancs	36 80	— de colza	28 50
— rouges	54 —	— de lin	26 —
Cire jaune (30 kil)	250 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	68 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	50 —	— cassées (50 k)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur	1 ^{re} qualité 160 à "
Id.	2 ^e id. 145 à "
Ordin., environs de Saumur, 1860,	1 ^{re} id. 100 à "
Id.	2 ^e id. 90 à "
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 90 à "
Id.	2 ^e id. 80 à "
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860,	1 ^{re} id. 90 à "
Id.	2 ^e id. 80 à "
La Vienne, 1860	75 à 80
ROUGES.	
Souzay et environs	123 à 150
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à "
Id.	2 ^e id. 210 à "
Id. / 1859	1 ^{re} id. 210 à "
Id.	2 ^e id. 140 à "
Varrains, 1858	150 à 170
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1858	1 ^{re} qualité 170 à "
Id.	2 ^e id. 150 à "
Id. 1859	1 ^{re} id. 155 à "
Id.	2 ^e id. 125 à "
Restigny	125 à 140
Chinon, 1858	1 ^{re} qualité 140 à "
Id.	2 ^e id. 150 à "
Id. 1859	1 ^{re} id. 150 à "
Id.	2 ^e id. 120 à "

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 1^{er} DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 20.
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 96 70.

BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 70 45.
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 1^{er} décembre 1860, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire, maire de la ville de Saumur, membre du Corps-Législatif, officier de la Légion-d'Honneur, demeurant à Saumur, agissant dans l'intérêt et comme maire de ladite ville, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué.

Notification a été faite :

1^o A M. le Procureur impérial près le tribunal de première instance de Saumur;

2^o A M. Jean Ménage, jardinier-fleuriste, demeurant à Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Henri-Auguste Goyard, issu du mariage d'entre le feu sieur François Goyard et dame Catherine Bordière;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 19 novembre 1860, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Labiche, avoué près ledit tribunal, et de M. le Maire de la ville de Saumur, du double d'un acte sous seings-privés, en date, à Saumur, du 4 novembre 1860, enregistré gratis le 13 du même mois, folio 54, verso, cases 4 et 5, par M. Touchard, et contenant cession à la ville de Saumur, par suite d'alignement, par : 1^o M^{me} Catherine Bordière, jardinière-fleuriste, veuve de M. François Goyard, demeurant à Saumur; 2^o dame Catherine-Françoise Goyard, épouse de M. Jean Ménage, jardinier-fleuriste, demeurant à Saumur; 3^o François Goyard, aussi jardinier-fleuriste, demeurant à Saumur; les sus-nommés ayant agi tant en leur nom que comme se portant fort du mineur Henri-Auguste Goyard, demeurant avec eux, de 357 mètres 50 centimètres superficiels de terrain, joignant au nord la ruelle des Boires, au midi les vendeurs, à l'est la rue des Boires, à l'ouest la maison Goinard.

Cette vente a été faite à raison de 4 francs le mètre, soit moyennant le prix total de 1,430 francs, stipulé payable après les formalités de purge, sans intérêts;

Avec déclaration aux sus-nommés, que ladite notification leur a été faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, et icelui expiré, le terrain dont s'agit passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit terrain sont, outre les vendeurs :

1^o M. Jean-Auguste Boutiller de Beaugard, demeurant à Louerre;

2^o Françoise Sebille, épouse séparée de biens de M. André Marchand, marchand de merrain, à Saumur;

3^o Le sieur Marchand, sus-nommé;

4^o Armand-Jean Marchand;

5^o Sophie Marchand, épouse de M. Louis Desaché;

6^o M^{me} Catherine Marchand, femme Melchisedec-Crespin Desaché;

7^o M. César Marchand et dame Adélaïde Chouzamy, sa femme;

8^o M^{me} Marie-Angélique Marchand, femme de M. Jean-Martin Baudouère;

9^o M^{me} Eugénie Marchand, épouse

de M. Auguste Savatier, tous de Saumur;

10^o M^{me} Marie Marchand, épouse de M. Jean Couléon;

11^o M. Nicolas Gouré, tourneur, et Anne Perré, sa femme, demeurant à Saumur;

Et que tous ceux, autres que les sus-nommés, du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèques légales, n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification, conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le 3 décembre 1860. (576) Signé : LABICHE.

Etude de M^e LABICHE, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 1^{er} décembre 1860, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire, maire de la ville de Saumur, membre du Corps-Législatif, officier de la Légion-d'Honneur, demeurant à Saumur, agissant dans l'intérêt et comme maire de ladite ville, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué.

Notification a été faite :

1^o A M. le Procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur;

2^o A M^{me} Suzanne Guitard, épouse de M. Louis Millon, arpenteur-géomètre, demeurant à Saumur.

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 19 novembre 1860, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Labiche, avoué près ledit tribunal et de M. le Maire de la ville de Saumur, du double d'un acte sous-seings-privés, en date à Saumur des 26 et 31 octobre 1860, enregistré gratis le 13 novembre suivant, folio 54, cases 4 et 5, par M. Touchard, et contenant cession par suite d'alignement, par les époux Millon-Guitard, sus-nommés, au profit de la ville de Saumur, de 90 mètres 88 centimètres superficiels de terrain, joignant au nord l'extrémité sud-ouest de la rue du Petit-Mail, au midi M. Prévost et à l'est les vendeurs, à l'ouest l'extrémité nord-est de la rue des Boires.

Cette cession a été faite à raison de 7 francs le mètre superficiel, soit pour 90 mètres 88 centimètres 636 francs 16 centimes, stipulés payables après l'accomplissement des formalités de purge, sans intérêts.

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai et icelui expiré, le terrain dont s'agit passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit terrain sont, outre les vendeurs :

1^o Marie Guitard, veuve Louis Favreau, de Saumur, pour partie;

2^o La communauté d'entre les sus-nommés;

3^o Abel Favreau, pour partie;

4^o Arsène-Valentine André, veuve du sus-nommé, aussi pour partie;

5^o Michel Angibault, poëlier, et Jeanne Cormier, sa femme, de Saumur;

6^o François Angibault, fondeur, et Françoise Moine, sa femme;

Et que tous ceux, autres que les sus-nommés, du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèques légales, n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification, conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 3 décembre 1860. (577) Signé : LABICHE.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE DE MEUBLES, APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 16 décembre 1860, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e DENIEAU, notaire, à la vente aux enchères publiques d'une très-grande partie des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de M. BERTHE.

On vendra : Ustensiles de ménage, batterie de cuisine, bois de lits, matelas, couettes et couvertures, flambeaux, pendules, bronzes, chaises, fauteuils, tables, buffet de salon, un bahut antique sculpté et autres meubles.

La vente se fera aux Jouanneaux, commune de Neuillé, dans la maison où est décédé M. Berthe.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (578)

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

Route de Rouen, commune de St-Lambert, L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC.

S'adresser à M^{me} v^e MONPOINT, qui l'exploite actuellement. (579)

A VENDRE PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Le dimanche 9 décembre 1860, à l'heure de midi,

1^o 708 pieds de chêne, dits bali-veaux;

2^o Et 82 peupliers, épars sur la terre du Bellay.

S'adresser, pour voir ces bois, au régisseur, et pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire. (580)

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 9 décembre, à midi, et jours suivants, il sera procédé, au domicile de feu M. BOISSIMON, près la Ganaudière, commune de Linières, canton de Noyant, à la vente publique aux enchères de son mobilier consistant : en bons lits garnis, armoires, commodes, secrétaire, tables de travail et de toilette, consoles, glaces, fauteuils, chaises, tables de nuit, linge de lit et de table, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine, bibliothèque, tour, outils de tourneur et de menuisier et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc. (581)

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Beaufort.

A VENDRE

à l'amiable, de suite,

LE PRODUIT DE LA PÊCHE DE L'ÉTANG DES HAIES.

Cet étang, sis près le château des Haies, commune de Brion (par Beaufort, arrondissement de Baugé), occupe une superficie de 28 hectares, et est empoisonné de Brochets, Carpes, Anguilles, Perches, Tanches, etc., etc., etc., âge de 5 ans.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, aux gardes de la propriété, au château des Haies.

A VENDRE UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

M^e BODIN, avoué à Saumur, demande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

On demande à acheter 2 ou 3 bons CHIENS courants, ayant de la taille et bien en chasse, pour le lièvre et le chevreuil. On les voudrait à l'essai. S'adresser au bureau journal. (562)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES VIGNOBLES.

DÉPOT UNIQUE pour Maine-et-Loire, du sirop régénérateur, pour adoucir et fortifier les vins, chez A. PIE, droguiste.

Dans la même maison, extrait de Cubéard, pour colorer le vin rouge. (537)

DRAGÉES DU D^r GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques : Traitement infailible, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 167, rue Saint Honoré; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (553)

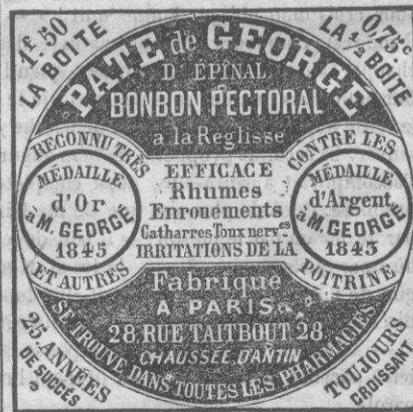
MALADIES des YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la veuve FARNIER, de Bordeaux. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. — Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PEREAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (318)

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie. Signés : LECOQ ET BARGOIN.



Saumur, P. GODET, imp.